



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 4 septembre 2009 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. PERNOT Denis
Excusé : M. GOYARD Jean Claude

I. Renouvellement membres Association Foncière de MON TSAON

M. DAUDINET précise aux Conseillers qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de l'association foncière de MON TSAON et qu'il a contacté les anciens membres afin de savoir s'ils souhaitaient être reconduits dans leur fonction. M. DAUDINET précise que Mrs PICARD, DAVID, PETIT Serge et M. LAGORCE J. Pierre ont émis un avis positif.

Après discussion les membres du Conseil Municipal désignent M. PICARD David, M PETIT Serge, M. LAGORGE J. Pierre.

M. Marc DAUDINET Conseiller Municipal et Maire Délégué sera désigné membre de droit.

M. RAILLARD précise qu'il sera présent aux réunions de l'Association Foncière de MON TSAON lors de problèmes particuliers relatifs – la situation de certains chemins communaux.

II. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur le pavillon AE 249 5 rue Jean Moulin à SEMOUTIERS d'une superficie de 6 ares 40 ca.

III. APPROBATION ZONE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller est en possession des conclusions et avis du Commissaire Enquêteur ainsi que les documents relatifs aux observations et remarques du public.

Chaque intervention des habitants de nos 2 villages est examinée et prise en compte par le Conseil Municipal.

Après discussion et vote à bulletin secret (14 voix pour) le Conseil Municipal valide les conclusions et l'avis du Commissaire Enquêteur.

IV. POINT SUR LE RECENSEMENT

Monsieur le Maire fait le point sur le recensement effectué dernièrement, félicite les 2 personnes ayant participés à cette opération pour la qualité du travail fourni et indique qu'il convient de procéder à un complément de salaire pour la personne ayant eu la mission d'agent recenseur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour valider ce dossier et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

V. MODIFICATION HORAIRE AGENT COMMUNAL

Suite à la redistribution de certaines tâches effectuées par l'ATSEM, il convient de modifier les horaires de travail de Mme MARCOTTE avec effet au 1^{er} septembre 2009.

Après avoir exposé ces nouveaux horaires, le Conseil Municipal valide ce projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin :

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- de demander l'avis du comité technique paritaire
- de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

VI. ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il convient de se pencher sur le chapitre subvention. En effet, une seule subvention a été accordée au titre de l'année 2008.

Après discussion le Conseil Municipal décide de donner une subvention à INTERFAC et à SEMOUTIERS ANIMATIONS (régularisation d'un dossier antérieur + subvention pour leur participation aux activités du village « 14 juillet ; Arbre de Noël etc).

VII. ATSEM

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir la définition du poste « ATSEM » sur la commune. Indique qu'il a reçu les directives des écoles maternelles et l'institutrice pour évoquer les diverses tâches qui doivent être effectuées. Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller la définition du poste « ATSEM » ainsi que le rôle d'ATSM.

Après discussion il est décidé que l'ATSEM sera soumise aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 50 à 12 h et 13 h 20 à 16 h 45
- Tous les samedis matin de 10 h à 12 h

Des tâches prévues pour son poste lui seront notifiées.

Le Conseil Municipal valide ces propositions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de régulariser cette situation.

VIII. RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire, indique le nombre d'élèves en primaire et en maternelle et indique qu'il a eu une discussion avec M. l'inspecteur d'académie et félicite les personnes gérants les cartes scolaires pour leur efficacité.

IX. PRIX DE LA CANTINE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition SODEXHO relative au nouveau tarif de la cantine scolaire. Le prix du repas passe de 3.84 € à 3.83 € avec effet au 1^{er} septembre.

X. REGLEMENT DU SYNDICAT DES EAUX DE MON TSAON

Le Conseil Municipal décide de « revoir » le règlement du syndicat des eaux de MON TSAON. M. DAUDINET et ELUS de MON TSAON sont chargés, de réactualiser le règlement existant.

XI. ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux habitants de SEMOUTIERS sollicitant l'achat d'une partie de terrain communaux. Après examen de leur demande le Conseil Municipal accorde un accord de principe, souligne qu'il appartient de faire en priorité l'appel à un géomètre et de se renseigner auprès des services compétents de la procédure à suivre.

En tout état de cause, les frais seront à la charge des demandeurs.

XII. BILAN DES DEGATS SUR LES 2 COMMUNES

Monsieur le Maire dresse la liste des dégâts et autres incivilité qui ont été commis sur nos 2 villages depuis environ 1 an et précise qu'une plainte a déjà été déposée par un habitant de MON TSAON.

Monsieur le Maire indique qu'il a été constaté par les agents communaux lors de l'entretien du groupe scolaire que les tendeurs et le grillage ont été sectionnés par un outil coupant. Ces actes de vandalisme ont déjà été commis dans une propriété privée.

Après discussion le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de porter plainte à la gendarmerie.

Monsieur le Maire souligne également qu'il recherche le propriétaire du véhicule ayant sectionné l'arbre devant le pavillon de M. BLAIN et qu'il se tient à sa disposition pour établir « un constat »

XIII. QUESTIONS DIVERSES

- M. DAUDINET tient à féliciter toutes les personnes ayant contribuées et participées au bon déroulement de la visite du jury national des maisons fleuries le 11 Août 2009 ;
- M. DAUDINET remercie également le personnel de la DDE pour leur collaboration efficace lors de cette journée ;
- M. RAILLARD félicite les artificiers, les membres de l'Association SEMOUTIERS ANIMATIONS pour leur participation au 14 juillet et une mention spéciale pour les jeunes ayant assuré l'animation musicale ;
- M. le Maire rappelle que « toute plantation jouxtant le domaine public doit être entretenue par le propriétaire riverain afin que la végétation n'empiète pas sur ce dernier.
- Tout changement intervenant en cours d'année au niveau de la famille doit être signalé à la mairie.
- De plus tous nouveaux habitants de la commune sont cordialement invités à se faire connaître dès leur arrivée auprès de la permanence de la Mairie.
- Il est rappeler que la divagation d'animaux domestiques est **interdite**
- Afin de contribuer à la sécurité de tous, veuillez à prendre soin du balisage routier (**panneau – respect de la vitesse etc....**)

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE A :

 ANTOINE né le 2 juillet 2009 et félicitations à GWENAEL et CARINE BRUSSE

Toutes personnes désirant des informations ou renseignements complémentaires, pourront les obtenir soit :

à la permanence qui a lieu

à la Mairie de SEMOUTIERS
le lundi de 9 H à 12 H
tous les mardis de 9 H à 12 H 14 H à 19 H 00

et les jeudis de 9 H à 13 H).
tous les vendredis matin sur rendez-vous

14 H à 15 H A MON TSAON

Le registre des délibérations du Conseil Municipal est la disposition de chacun et peut être consulté